

# **DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE**

# **OBLIGATOIRES**

Un certificat médical de moins de 6 mois prévu pour les demandes MDPH. Formulaire cerfa n°15695\*01

Une photocopie recto/verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal (pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)



#### Une photocopie d'un justificatif de domicile :

**B1** 

- pour les enfants : un justificatif de domicile du représentant légal de la personne handicapée
- pour les personnes hébergées par un tiers : un justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant

Une attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

# CONSEILLÉS

Selon les parties remplies dans le formulaire, veuillez joindre les justificatifs ci-après. Ils faciliteront l'évaluation de votre demande.

\* formulaire disponible sur www.mdph33.fr



Une photocopie du jugement attestant de l'exercice de l'autorité parentale, en cas de séparation des parents, de délégation d'autorité parentale ou de tutelle.



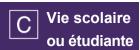
Une photocopie du justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité - éventuellement avec tierce personne -

Une photocopie de la décision de rente d'accident du travail ou maladie professionnelle

En cas de réduction d'activité professionnelle pour la prise en charge de l'enfant en situation de handicap : contrat de travail, bulletin de salaire ou attestation de l'employeur justifiant de la réduction du temps de travail ou le temps de travail effectif du ou des parents

Les justificatifs, factures ou devis en votre possession concernant les frais évoqués ou les attentes. Pour les demandes d'audio-prothèses : **2** devis.

En cas d'emploi rémunéré d'une tierce personne : attestation d'emploi, contrat de travail, déclaration URSSAF, facture d'un service à domicile précisant le nombre d'heures d'aide humaine.



**IMPERATIF** - Pour les enfants scolarisés : le formulaire <u>GEVAsco\*</u> (à remplir par le Directeur de l'école de l'enfant)

Le compte-rendu des examens psychologiques\* et tout bilan médico-social concernant l'enfant



Si temps partiel, une copie du contrat de travail

La fiche d'aptitude ou d'inaptitude du médecin du travail ou la dernière fiche de visite médicale auprès du médecin du travail

E Expression des demandes de droits et prestations

Pour le renouvellement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) surcoût de transport : l'imprimé surcoût transport  $\underline{*}$ 

Pour le renouvellement de l'orientation en établissement ou service médico-social (ESMS) pour les adultes :

- La fiche de conclusions sociales\*
- Le rapport d'autonomie\*
- Le rapport d'accompagnement de l'établissement

Pour l'orientation en ESMS pour les enfants : le dernier compte rendu psychologique

Pour une demande d'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse, remplir obligatoirement le volet F

Le rapport d'accompagnement de l'établissement accueillant l'enfant

Pour une orientation vers un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) : le rapport d'accompagnement de l'établissement

Pour une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : la fiche de <u>renseignements médicaux pour le travail\*</u>



# Pour votre information Mentions légales relatives aux données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Gironde, **1 esplanade Charles de Gaulle, CS 51914, 33074 Bordeaux cedex**, responsable de ce traitement.

Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la MDPH est soumise.

#### **Finalités**

La collecte des données a pour finalités :

- le suivi de l'accueil des personnes qui s'adressent aux services de la MDPH;
- l'instruction des demandes de prestation ou d'orientation de la personne handicapée;
- le suivi des parcours individuels de la personne handicapée ;
- la gestion des travaux de l'équipe pluridisciplinaire qui procède à l'évaluation de la situation et des besoins de compensation de la personne handicapée ;
- l'organisation, le suivi, la notification des décisions aux usagers ;
- la simplification des démarches des usagers ;
- la production de statistiques règlementaires relatives aux personnes qui s'adressent à la MDPH;
- la transmission des informations nécessaires à la délivrance, à la fabrication et à l'envoi au bénéficiaire de la carte mobilité inclusion (CMI).

## Données personnelles collectées

Les données personnelles collectées, figurant sur le CERFA n°15692\*01 sont conformes aux articles R247-1 à R247-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### Durée de conservation

Les informations enregistrées concernant la personne handicapée, et s'il y a lieu son représentant légal, ne peuvent être conservées dans le système de traitement au-delà d'une période de cinq ans à compter de la date d'expiration de validité de la dernière décision intervenue ou pendant laquelle aucune intervention n'a été enregistrée dans le dossier de la personne handicapée. Au-delà de cette période, les informations sorties du système de traitement sont archivées sur un support distinct et peuvent être conservées dix ans.

#### Accès et destinataires des données

Les agents habilités de la MDPH peuvent accéder au traitement de données, à l'exclusion des données médicales. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire peuvent accéder à l'ensemble des informations, y compris médicales.

Les destinataires des données personnelles collectées sont celles figurant à l'article R247-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## Droits d'accès aux données

Conformément au Règlement Général de Protection des Données - RGPD et à la Loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante :

MDPH de la Gironde 1 esplanade Charles de Gaulle CS 51914, 33074 Bordeaux cedex

Le droit d'opposition ne s'applique pas au traitement dans la mesure où il découle d'une obligation légale. Le traitement ne fait pas l'objet d'une décision automatisée.

Vous pouvez adresser vos questions relatives à la protection des données à l'adresse <u>dpo-mdph@gironde.fr</u>. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr)